

La contribution des OP au financement de l'agriculture

par Betty Wampfler*

Alors que les OP d'Afrique de l'Ouest sont en pleine phase de structuration et de consolidation, se pose pour elles le problème du financement de leurs activités nouvelles et de leurs exploitations agricoles.

Pour ces OP, avec des ressources particulièrement limitées, il s'agit en effet de :

- financer leur propre développement, leur fonctionnement de base et leurs activités économiques ;
- contribuer au financement des nouvelles structures (recherche, vulgarisation) issues de la privatisation et de la décentralisation ;
- et enfin, contribuer au financement des exploitations agricoles.

Face à ces enjeux, plusieurs stratégies sont expérimentées :

- utiliser les services financiers existants (services publics, banques, micro-finance),
- créer leurs propres outils de financement,
- développer une fonction d'intermédiation entre exploitations et services financiers,
- s'impliquer dans l'élaboration de cadres macro-économique et politique

favorisant l'accès des exploitations aux services financiers.

Mais dans un contexte rural en profonde mutation, les résultats observés demeurent extrêmement contrastés et les affirmations générales (« Ce qui marche, ne marche pas », « Ce qu'il faut faire, ne pas faire ») sont difficiles à établir.

D'abord consolider

La fonction de financement est étroitement imbriquée dans toutes les autres dimensions des OP. Aussi, pour développer une réflexion efficace en matière de financement, les OP doivent-elles d'abord se consolider en interne et par rapport à l'extérieur. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, des projets d'appui aux OP sont en cours, mais la difficulté majeure semble être d'ar-

*Gestion d'une
caisse de crédit.*



Alain Pinoges - CIRIC

ticuler toutes ces dimensions nécessaires au renforcement des OP, à savoir :

- **le renforcement des capacités de gestion** : souvent abordé exclusivement à travers des outils comptables auxquels certains responsables (voire seulement des salariés) sont formés. Ces outils bien que nécessaires ne sont pas suffisants. Une comptabilité fournit une vision de ce qui est passé, mais n'apporte pas forcément des éléments de gestion du quotidien et de l'avenir. Elle reste souvent obscure pour les non initiés et peut contribuer à renforcer les clivages entre ceux qui maîtrisent l'information et la base. Il semble donc important que l'acquisition de ce type d'outil soit aussi ouverte que possible pour qu'un maximum de membres d'OP y accède, complété par une réelle formation à la gestion..

- **Le renforcement des capacités de la base** : par manque de financement ou du fait de la difficulté de concevoir des formations de masse, la base n'est que peu touchée par les formations. Or l'analphabétisme constitue une barrière importante à l'implication efficace des membres dans la gestion ou simplement à l'utilisation des services de l'OP. A un autre niveau, les individus mandatés par l'OP pour se former à l'extérieur éprouvent des difficultés à transmettre leurs acquis au retour. Autant de facteurs qui rendent difficile le partage de compétences et contribuent à creuser le fossé entre une base peu impliquée et quelques leaders surchargés.

- **Les capacités de réflexion stratégique et de négociation institutionnelle** qui doivent être renforcées au-delà des compétences de gestion.

- **La consolidation financière** : les processus de libéralisation fournissent aux OP de nouveaux espaces de développement, mais la contrepartie qui leur est demandée est exigeante puisqu'en plus de leurs propres problèmes de financement, elles sont sensées contribuer au financement de tous ces nouveaux espaces : organisations de régulation des filières, vulgarisation, recherche, infrastructures, etc. On peut donc s'interroger sur leur capacité réelle à prendre tout cela en charge et sur les mesures les plus adéquates pour les appuyer.



X. Leroy - ORSTOM

Faut-il séparer le financement des autres fonctions d'appui ?

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de créer des services financiers durables. Ce qui suppose un statut légal permettant le contrôle et l'insertion sur le marché financier, l'autonomie financière et la viabilité sociale. Les OP ont-elles les moyens de mettre en œuvre directement de tels services ? Ou bien la fonction de financement doit-elle être conduite dans des structures spécialisées et autonomes ?

Les échecs accumulés par les OP qui se sont lancées dans cette expérience plaident pour une séparation claire des fonctions : aux OP, l'organisation professionnelle et économique, aux institutions de microfinance (IMF), les fonctions de financement. De nombreux arguments militent en cette faveur :

- le financement est un métier spécifique qui demande des compétences spécialisées ;

- une des conditions de durabilité du système financier réside dans sa capacité à diversifier les services financiers (différents crédits à différentes activités, différents types d'épargne...), pour mieux répondre à la demande, répartir les risques au sein du portefeuille ainsi que les coûts entre les services. Un système financier géré par une OP sera toujours handicapé au niveau de cette nécessaire diversification ;

- pour durer, un système financier doit pouvoir s'insérer sur le marché financier et mobiliser des ressources (épargne), d'où un renforcement des exigences en matière de gestion, de professionnalisation, de risque, etc. ;

- la confusion des fonctions d'appui technique et de financement peut conduire à une déresponsabilisation de l'emprunteur ;

- une OP, même fédérative ou de dimension importante, reste une organisation sociale au service du producteur. Dans ce contexte, sa capacité à sanctionner les mauvais payeurs est limitée. De même, cette caractéristique conduit à de longs débats sur les taux d'intérêt 'justes', dans laquelle la durabilité peut être sacrifiée à la gestion de court terme.

Face à cet argumentaire, les OP ont deux objections majeures :

- l'absence d'alternative : dans de nombreux cas, il n'existe pas d'opérateur IMF, local ou autre, capable d'assurer les services financiers à l'échelle où se pose le problème ;

- les 'dérives urbaines des IMF' souvent tentées de s'affranchir du milieu rural et de ses risques, dès qu'elles entrent dans une phase de croissance.

Pour sortir de cette impasse, certaines OP proposent et commencent parfois à mettre en œuvre des 'solutions médianes' :

- l'OP crée une IMF autonome qui doit obéir à de stricts principes de rigueur ➤

- financière, mais sur lesquels elle garde un contrôle (participation au capital, au conseil d'administration) ;
 - l'OP s'implique dans le capital des institutions de financement existantes et développe une fonction d'intermédiation entre le secteur financier et les agricultures familiales.

Dans des contextes où, les IMF ne sont pas assez fortes pour prendre en charge le financement de l'agriculture familiale aux échelles nationales où se pose le problème, le débat est ouvert. Les OP, au regard de leur faiblesse institutionnelle et économique actuelle, de l'ampleur des fonctions qui leur sont dévolues par la libéralisation, au regard aussi de l'endettement qui les fragilise et limite leur capacité d'investissement, sauront-elles gérer leur implication dans les services financiers ?

Comment renforcer le rôle d'intermédiation des OP ?

Les OP peuvent jouer un rôle d'intermédiation visant à développer l'inter-connaissance et la confiance entre secteur financier et agricultures familiales. Là, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- renforcer leurs capacités de négociation institutionnelle ;
 - décloisonner le monde des OP et des institutions de microfinance et améliorer la connaissance réciproque de ces secteurs en favorisant une meilleure circulation de l'information. Ce travail pourrait être notamment engagé à un niveau national par une collaboration entre les programmes d'appui aux OP et les programmes sectoriels de développement de la microfinance, qui se mettent en place dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ;
 - accompagner les OP dans leur réflexion sur l'évolution des modes de garantie : là aussi, la réflexion pourrait être utilement conduite à l'interface entre programmes d'appui aux IMF et OP...
- Continuer aussi à promouvoir le développement des institutions de microfinance :
- par leur professionnalisation, tout en ayant le souci de promouvoir les formes d'IMF susceptibles de répondre à la demande des différents segments de l'agriculture, et,
 - par la concertation entre IMF et



entre IMF et OP pour limiter les méfaits de la concurrence sauvage.

Comment favoriser une ouverture des IMF à l'agriculture ?

De nombreuses pistes restent à explorer :

- renforcer les liens entre banques agricoles (quand elles existent encore), IMF et OP ;
 - développer la connaissance de l'agriculture par les 'banquiers', en utilisant notamment les ressources du conseil de gestion ;
 - favoriser l'implication des OP dans les IMF ;
 - rechercher des ressources longues permettant aux IMF de s'adapter aux besoins de l'agriculture ;
 - expérimenter de nouvelles formes de garantie (société de cautionnement mutuel, Fonds de garantie paritaire, etc.).
- Ceci étant, l'état actuel de développement des IMF en Afrique de l'Ouest laisse tout de même planer de sérieux doutes sur leur capacité à répondre à l'attente des OP et des agricultures familiales, qui plus est dans un contexte de libéralisation.

Ce qui inévitablement, nous ramène à la question du rôle de l'Etat

Parmi les rôles incontestés de l'Etat figurent la législation, le contrôle, la régulation de la concurrence, mais aussi l'appui à la professionnalisation, tant des IMF que des OP. Là où ça se complique, c'est quand on aborde la question du financement de l'agriculture. En effet, quel doit être son rôle dans ce domaine ? Les agricultures familiales peuvent-elles se développer sur la seule base de leur capacité d'accumulation propre ? A l'image des processus de développement des agricultures du Nord, l'Etat doit-il prendre en charge une partie du financement du développement et de l'innovation ? Et dans ce cas, avec quelles ressources ? Même dans le contexte ambiant de libéralisation économique, la question reste ouverte. ■

* CIRAD-TERA, Montpellier,
Email : betty.wampfler@cirad.fr
Pour obtenir l'étude qui a servi de base à cette note, contacter l'auteur.